

Les drogues, l'alcool et le tabac

Il est important de respecter les lois concernant les drogues, l'alcool et le tabac. Voici ce qu'il faut savoir.

Les drogues

Selon la loi fédérale sur les stupéfiants, il est interdit de posséder, de vendre ou de consommer des drogues illégales. Et ceci même en petites quantités.

Si on fait du commerce de drogue, il y a des sanctions graves.

L'alcool et le tabac

La vente d'alcool et de tabac est limitée selon l'âge. Dans le canton du Jura :

- c'est interdit de vendre des boissons alcoolisées aux jeunes de moins de 16 ans
- c'est interdit de vendre du tabac et de l'alcool fort aux jeunes de moins de 18 ans.

L'interdiction de fumer

Il y a des règles strictes sur les endroits où c'est interdit de fumer.

Ces règles servent à protéger la santé de tous.

C'est interdit de fumer dans :

- dans les espaces publics fermés (hôpitaux, administrations, écoles, musées, cinémas, théâtres, trains et bus, magasins et centres commerciaux)
- dans les locaux où plusieurs personnes travaillent

Le droit de fumer dans les restaurants dépend de la taille du restaurant. Dans de nombreux restaurants, on trouve une salle spéciale pour fumer. On l'appelle : un fumoir. Pour certaines personnes, c'est difficile d'arrêter de fumer ou de prendre des drogues. Ces personnes ont des addictions (au tabac, aux drogues, etc.). Vous trouvez des informations sur les aides possibles et la prévention des addictions : par exemples les services d'aide et les organisations de soutien.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.bonjour-jura.ch/fr/bon-a-savoir/les-drogues-lalcool-et-le-tabac